



# ***Systeme d'évaluations régionales 1 et 2***

Saison 2018-2019

# Evaluation

- ▶ Le système d'évaluation sera différent pour les arbitres de R1MM des arbitres de R2MM.
- ▶ Pour les arbitres de R1 ils seront vus par 5 Classificateurs.
- ▶ Pour les arbitres de R2 ils seront vus par 3 Classificateurs (1 fois par saison).



## La répartition des points :

- ▶ R1 : 80% des points seront attribués par les Classificateurs durant la saison.
- ▶ R2 : 60% des points seront attribués par les Classificateurs durant la saison,
- ▶ et 20% des points seront attribués par les Formateurs durant la saison
  
- ▶ 10% des points seront attribués via la fiche "potentiel" (les coaches)
- ▶ 10% des points pour les critères imposés par le département ils seront répartis de la manière suivante :



### ► **Test Physique (10 points) :**

- Si un arbitre réussit le test avec le temps de 10 min ou 9 min (critères nationaux, il obtient 10 points)
- Si un arbitre réussit son test avec le temps régional 8 min, il obtient 5 points
- Si un arbitre échoue lors du premier test, il obtient 0 point
- Si un arbitre a échoué à son premier test, mais le réussit au deuxième essai, il obtiendra 3 points
- Si un arbitre a réussi son test avec le temps régional au premier essai et veut tenter un deuxième essai pour réussir le temps national, il obtiendra 8 points en cas de réussite (5pts + 3pts)



10% des points pour les critères imposés par le département

- ▶ L'arbitre devra présenter un test théorique, les points qu'il obtiendra sur 10 seront les points attribués.



## Disponibilités (20 points)

- ▶ Si un arbitre officie régulièrement tout le mois il obtient 2 pts/mois
- ▶ Si un arbitre officie la moitié du temps sur le mois, il obtient 1pt/mois
- ▶ Si un arbitre n'officie pas durant le mois, il obtient 0 pt/mois



## Rencontres de jeunes (20 points)

- ▶ Si un arbitre officie régulièrement tout le mois il obtient 2 pts/mois
- ▶ Si un arbitre officie la moitié du temps sur le mois, il obtient 1pt/mois
- ▶ Si un arbitre n'officie pas durant le mois, il obtient 0 pt/mois



## Absence lors d'une rencontre (10 points)

- ▶ Dès le moment où il est constaté qu'un arbitre est absent lors d'une rencontre pour laquelle, il est désigné, il obtiendra une note de 0 pour cette partie
- ▶ Si aucune absence n'est constatée, l'arbitre obtient 10 points



## Vidéos (20 points)

- ▶ L'arbitre qui communique comme demandé deux analyses d'une rencontre adaptées aux critères transmis (1<sup>er</sup>/2<sup>ème</sup> tour); il obtient 10 points par vidéo rentrée avec un maximum de 20 points.



## Réunions et « quizz/test » sur la saison (2 assemblées et 4 quizz) (total 10 points)

- ▶ Chaque arbitre participant à un colloque se voit attribuer 1 pt/colloque
- ▶ Chaque arbitre répondant au questionnaire reçoit 2 pts/questionnaire
- ▶ S'il est absent au colloque ou ne répond pas, il ne reçoit pas de points



# Mentorat

- ▶ Trois arbitres par mentor
- ▶ Vidéos à envoyer à votre mentor + Hervé Forthomme

